

Point de l'ordre du jour n°13 :

Nomination des membres du Conseil de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO).

VU les statuts de l'Université d'Orléans

VU la délibération n°2025-065 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2025 relative aux statuts de l'Université du Temps Libre d'Orléans ;

Il est proposé la nomination des membres du Conseil du service commun de l'Université du Temps Libre de l'Université d'Orléans suivants :

4 directeurs des composantes de l'Université d'Orléans ou leur représentant :

- ✓ Les directeurs des UFR Sciences et techniques, DEM'O (ex DEG) et LLSH et la directrice de l'INSPE.

3 enseignants ou enseignants-chercheurs titulaires ou contractuels intervenant au sein de l'UTLO :

- ✓ Madame Christine Thiot
- ✓ Monsieur Marc Thiot
- ✓ Monsieur Emerson Barbosa

1 représentant des BIATSS de l'UTLO :

- ✓ Madame Chloé Vieillard

Le Conseil d'administration approuve la nomination des membres du Conseil de l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO).

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	3
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.